

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES / Le conseil a voté ses orientations budgétaires

2,5 M€ accordés au projet "Baignade naturelle"

C'est à la salle des fêtes de Saignon que le Conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Apt (CCPA), avait choisi de se retrouver, jeudi, pour se prononcer sur la douzaine de points qui étaient à l'ordre du jour. L'ensemble des points a reçu l'approbation à l'unanimité du Conseil.

On retiendra le débat d'orientation budgétaire qui fait apparaître, après l'analyse financière, un excédent de 1.463.726 €, dû en grande partie à une dotation compensatrice du groupement de commune, à l'évolution positive des bases de taxe professionnelle, à un très faible ratio d'endettement et à des frais de fonctionnement toujours contenus.

2.500m² de surface de baignade"

Un autre point clé de ce Conseil a été l'approbation du nouveau projet de baignade naturelle, en remplacement du projet initial de piscine classique, et pour un



Les maires de la communauté de commune du pays d'Apt réunis autour du leur président Maxime Bey. / Photo C.66.

coût estimé à 2.500.000 € au lieu de 6.200.000 €. Il s'agira de 2500 m² de surface de baignade, en trois espaces différenciés en hauteur d'eau, avec 8 à 900 m² de surface réservée au traitement "naturel" de l'eau, d'aménagement paysager. L'ensemble permettrait d'accueillir près de

1250 baigneurs en même temps.

Bien que ne faisant pas partie de l'ordre du jour, il a tout de même été question de l'eau et des interrogations que suscite sa distribution vers les différentes communes. Tous les partenaires s'accordent sur le transfert

de compétence d'une gestion globale de l'eau vers la CCPA, restent cependant à en définir l'étude et les modalités autant qu'un calendrier satisfaisant pour la réalisation souhaitée par tous. L'occasion pour nous de revenir sur ces deux sujets. ■

Gérard Champaud